

Maison de santé pluriprofessionnelle multisites
Pose de la première pierre - Samedi 17 octobre 2020
Dossier de presse

Garantir et renforcer l'offre de soins du territoire

La présence de professionnels de santé et leur répartition sur l'agglomération est une question largement préoccupante depuis quelques années, une partie du territoire étant classée par l'Agence Régionale de Santé en zone de vigilance d'offre de soins pour la population. Ce contexte difficile résulte de la conjugaison de nombreux départs à la retraite et d'un manque de renouvellement de jeunes médecins. La proximité de la Suisse a également des incidences, attirant des spécialistes en raison de salaires et de moyens plus intéressants ; les réformes sur les régimes d'assurance maladie pour les travailleurs frontaliers ont elles aussi eu des conséquences locales sur la demande de soins. La profession s'est en parallèle féminisée, ce phénomène s'accompagnant d'une progression du travail à temps partiel.

L'intercommunalité, un acteur fort du projet depuis 2015

_ 2015-2016 : la définition d'un projet de santé avec les professionnels du Bas-Chablais

Pour ne pas laisser l'offre de premier recours continuer à se fragiliser, la communauté de communes du Bas-Chablais (CCBC) avait lancé dès 2015 un **diagnostic sur l'offre de soins de premier recours** existante. Celui-ci avait permis d'identifier les besoins en nombre de praticiens médicaux et paramédicaux, et de mobiliser des professionnels du territoire. Regroupés en association, ceux-ci s'étaient alors investis plus activement dans la rédaction d'un projet de santé pour le territoire, décliné en 4 axes : périnatalité, prise en charge pluridisciplinaire des patients en situation complexe, continuité des soins et formation. A l'appui d'une première étude toujours portée par l'intercommunalité en 2015 et 2016, ce projet avait alors préconisé **la création d'une maison de santé pluridisciplinaire, multisites, sur les communes de Sciez, Bons-en-Chablais et Douvaine**. La maison de santé constitue en effet une réponse aux professionnels de santé conventionnés qui partagent les mêmes difficultés pour la recherche de locaux accessibles à des conditions financières acceptables (acquisition ou location), notamment les paramédicaux ou les professionnels qui démarrent leur activité. Certains, de par leur activité spécifique, sont par ailleurs à la recherche de surfaces plus importantes.

_ 2016 : l'agrément de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes ouvre la voie à la concrétisation du projet

Soumis à l'ARS (Agence régionale de Santé) d'Auvergne-Rhône-Alpes en mai 2016, le projet avait reçu un avis favorable. Les modes de gestion de ces futurs établissements avaient alors pu être analysés dans le cadre d'une étude opérationnelle confiée par la CCBC à l'agence Teractem, portant sur les aspects juridiques mais aussi immobiliers du projet (localisation des locaux, répartition des espaces affectés à chaque adhérent, estimation des coûts, modalités de financement des équipements...).

_ Depuis 2017 : les phases opérationnelles relèvent de la responsabilité des communes

Chargées de la mise à disposition du foncier nécessaire à la réalisation des projets, les municipalités de Douvaine et de Bons-en-Chablais ont par ailleurs conforté la collaboration avec l'agence Teractem. Elles lui ont confié le portage immobilier des projets sur leur commune (acquisition du foncier communal et construction), la commercialisation ou la location des locaux ainsi que leur portage en cas de vacance. Les travaux de construction ont été lancés en x 2020 à Douvaine, en vue d'une mise en service de la maison de santé en xx 2021.

A Bons-en-Chablais, les locaux sont également en cours de réalisation au sein du nouveau quartier de la Colombière. Les locaux devraient y être livrés en fin d'année 2020. Leur mise en service reste pour l'heure dépendante de l'engagement de certains professionnels, notamment des médecins-généralistes.

600 000 € pour financer les maisons de santé à Bons-en-Chablais et Douvaine

Après s'être fortement investie pour permettre aux projets de voir le jour, l'intercommunalité a confirmé son implication pour leur concrétisation rapide par une participation financière d'importance : **Thonon Agglomération** a acté en janvier 2020 le versement à chacune des deux communes d'une participation à hauteur de 300 000 €, sous la forme d'un **fonds de concours**. L'agglomération accompagne également les communes dans leurs démarches de financement des projets auprès du Département de la Haute-Savoie et de la Région auvergne Rhône-Alpes.

**sur un total de 1 332 200 € à Douvaine et de 1 144 500 € à Bons-en-Chablais.*